



Offre du taux d'intérêt bonifié pour le compte PC Argent^{MC} : Modalités

Ce qui suit décrit les modalités (« **modalités** ») régissant l'offre du taux d'intérêt bonifié pour le compte PC Argent^{MC} (« **offre** »). Cette offre permet aux nouveaux et actuels titulaires de compte PC Argent^{MC} de profiter d'un taux d'intérêt bonifié de **0.7%** sur la fonctionnalité d'épargne en effectuant des dépôts directs de la paie ou de la rente d'au moins 1 500 \$, comme décrit aux présentes. Toutes les transactions et tous les avantages liés à cette offre sont affichés en dollars canadiens. Dans les présentes modalités, « **Banque le Choix du Président** », « **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent les Services financiers le Choix du Président^{MD}. « **Vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent un participant de l'offre.

DÉFINITIONS

« **Compte** » : Votre compte PC Argent^{MC}.

« **Épargne** » : La fonctionnalité d'épargne facultative de votre compte. Les modalités existantes de l'entente d'épargne relative au compte PC Argent^{MC} s'appliquent.

« **Taux d'intérêt bonifié** » : Un taux d'intérêt supplémentaire de **0.7%** appliqué à votre épargne. Ce taux s'ajoute au taux d'intérêt standard de l'épargne (que vous trouverez au www.pcfincial.ca/fr/legal-stuff/pcsavings-interest-rates). Les intérêts sont calculés quotidiennement sur le solde total de clôture de l'épargne de votre compte et versés mensuellement.

« **Période de l'offre** » : Du **13 novembre 2025** au **1 février 2026**.

« **Période d'inscription** » : Cette période commence le **13 novembre 2025** et se termine 30 jours après le **1 février 2026**, c'est-à-dire le **13 mars 2026**.

« **Période de validité de l'offre** » : La durée est de **12 mois**, soit **365 jours** pendant lesquels vous profiterez du taux d'intérêt bonifié, à compter de la date de sa première application.

« **Dépôt(s) direct(s) de la paie ou de la rente** » : Les dépôts récurrents admissibles de votre employeur et/ou de votre caisse de retraite, tels que détaillés ci-dessous.

« **Période de 30 jours** » : Une période continue de 30 jours, pendant laquelle vous devez recevoir des dépôts directs de votre paie ou de votre rente admissibles pour profiter de l'offre ou la conserver.

ADMISSIBILITÉ

Pour participer, vous devez être résident du Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez.

COMMENT PROFITER DU TAUX D'INTÉRÊT BONIFIÉ

Pour profiter du taux d'intérêt bonifié, vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- 1) **Détenir un compte PC Argent^{MC}** : Vous devez soit avoir déjà un compte, soit ouvrir un compte pendant la période de l'offre. Les comptes ouverts après la période de l'offre n'y seront pas admissibles.
- 2) **Activer la fonctionnalité d'épargne** : Vous devez ajouter l'option « Épargne » à votre compte pendant la période d'inscription.
- 3) **Configurer des dépôts directs admissibles** : Au cours de la période d'inscription, vous devez recevoir des « dépôts directs de la paie ou de la rente » dans votre compte qui répondent aux critères suivants :
 - a. **Récurrence** : Il doit s'agir de dépôts directs récurrents de la paie et/ou de la rente.
 - b. **Source** : Ils doivent provenir d'une autre institution financière sous forme de crédit et être classés sous des codes spécifiques de l'Association canadienne des paiements (ACP), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Code de l'Association canadienne des paiements	Description
200	Dépôt de la paie
201	Paiements spéciaux
202	Indemnité de congé
205	Rémunération à la commission
206	Prime salariale
207	Ajustement salarial
230	Rente
231	Rente fédérale
232	Rente provinciale
233	Rente privée
272	Fonds de revenu de retraite
310	RPC
311	Sécurité de la vieillesse
313	ACC
315	Pension de la fonction publique
316	Pension de retraite des Forces canadiennes
318	Assurance-emploi
603	Prestations de sécurité du revenu
606	Commissions des accidents du travail
607	Allocation d'aide à l'emploi
612	Assurance parentale

- c. **Montant minimum** : Il peut s'agir de plusieurs transactions admissibles, sous un ou plusieurs codes ACP, dans un seul compte, à condition que le montant total soit d'au moins 1 500 \$.

- d. **Période** : Les montants doivent être déposés dans votre compte au cours d'une même période de 30 jours.

Remarques importantes sur le délai de 30 jours

- **Titulaires de compte existants** : Votre période de 30 jours commence 30 jours avant le **13 novembre 2025** pour vérifier les dépôts admissibles existants. Si aucun dépôt n'est trouvé, la période de 30 jours commence le **13 novembre 2025**.
- **Nouveaux titulaires de compte** : La période de 30 jours commence à la date d'ouverture de votre compte.

La période de 30 jours est réinitialisée chaque fois que vous recevez un autre dépôt direct de votre paie ou de votre rente admissible.

CONSERVER LE TAUX D'INTÉRÊT BONIFIÉ

Une fois que vous êtes admissible, pour continuer à profiter du taux d'intérêt bonifié pendant toute la période de validité de l'offre, vous devez constamment recevoir des dépôts directs de votre paie et/ou de votre rente d'au moins 1 500 \$ dans un seul compte au cours de chaque période subséquente de 30 jours.

PROFITER DU TAUX D'INTÉRÊT BONIFIÉ

Une fois que vous avez rempli toutes les conditions d'admissibilité, le taux d'intérêt bonifié sera appliqué à votre épargne dans un délai de sept (7) jours ouvrables. Vous continuerez à profiter du taux d'intérêt bonifié pendant toute la période de validité de l'offre, à condition de continuer à remplir les conditions détaillées dans les présentes modalités.

COMPTES MULTIPLES

Si vous êtes titulaire de plusieurs comptes avec la fonctionnalité d'épargne activée, seule la fonctionnalité d'épargne du compte qui respecte toutes les modalités de cette offre bénéficiera du taux d'intérêt bonifié (c'est votre « **compte à intérêt bonifié** »). Vous ne pouvez pas combiner des dépôts directs de votre paie ou de votre rente dans plusieurs comptes pour être admissible.

Exemple

La période de l'offre s'étend du 1^{er} au 31 octobre 2025, avec une période d'inscription se terminant le 30 novembre 2025, avec un taux d'intérêt bonifié de 0,50 % pour une période de validité de l'offre de 180 jours.

Dans ce scénario, si vous devenez un nouveau titulaire de compte PC Argent^{MC} le 31 octobre 2025, vous aurez jusqu'au 30 novembre 2025 pour i) recevoir au moins 1 500 \$ en dépôts directs de votre paie ou de votre rente dans votre compte, et ii) activer la fonctionnalité d'épargne. Si vous remplissez ces conditions le 20 novembre 2025, le taux d'intérêt bonifié sera appliqué à votre épargne dans les

sept (7) jours (au plus tard le 27 novembre 2025), et la période de validité de l'offre commencera le 27 novembre 2025 et durera 180 jours.

INADMISSIBILITÉ ET EXPIRATION

Si les dépôts directs de votre paie ou de votre rente n'atteignent pas le total minimum requis de 1 500 \$ et/ou ne sont pas déposés dans votre compte pendant deux (2) périodes consécutives de 30 jours, le taux d'intérêt bonifié sera retiré de votre compte à intérêt bonifié dans les sept (7) jours suivant la fin de la deuxième période de 30 jours.

Il s'agit d'une offre unique. Une fois que le taux d'intérêt bonifié est retiré ou que la période de validité de l'offre prend fin, votre épargne revient au taux d'intérêt d'épargne standard tel que décrit au www.pcfincancial.ca/fr/legal-stuff/pcsavings-interest-rates.

Exemple

Si le dernier dépôt direct de votre paie ou de votre rente admissible a été effectué le 25 décembre 2025, vous avez jusqu'au 23 février 2026 (deux périodes consécutives de 30 jours) pour effectuer un autre dépôt direct de la paie ou de la rente. Si cette condition n'est pas remplie avant le 23 février, le taux d'intérêt bonifié prendra fin le 2 mars 2026 (dans un délai de 7 jours ouvrables).

RENONCIATION À L'OFFRE

Si vous remplissez les conditions des présentes modalités et que vous êtes automatiquement admissible à cette offre, mais que vous souhaitez y renoncer, veuillez communiquer avec nous au 1 866 246-7262.

RÉSILIATION, SUSPENSION OU MODIFICATION DE L'OFFRE

Nous nous réservons le droit de résilier, de suspendre ou de modifier cette offre (y compris le taux d'intérêt bonifié, l'admissibilité ou les montants de dépôt minimum) à tout moment, sans préavis, pour quelque raison que ce soit.

Nous pouvons également suspendre, annuler ou révoquer l'accès à l'offre si nous estimons qu'il y a manipulation, abus ou activité frauduleuse. Tout taux d'intérêt bonifié obtenu frauduleusement sera annulé, et le remboursement aux Services financiers le Choix du Président pourra être exigé.

Ces modalités prévalent sur tout autre matériel promotionnel relatif à cette offre.

En plus des présentes modalités, toutes les modalités associées à vos produits PC Finance^{MD} continueront de s'appliquer, y compris celles énoncées dans l'entente relative au compte PC Argent^{MC} et le(s) entente(s) avec le titulaire de carte PC Finance^{MD} applicable(s).

LIMITATIONS DE L'OFFRE

La fonctionnalité d'épargne de votre compte ne peut faire l'objet que d'une (1) offre de taux d'intérêt bonifié à la fois.

Le taux d'intérêt bonifié ne peut être ni transféré, ni vendu, ni cédé, ni échangé contre de l'argent comptant. Aucune substitution n'est autorisée. Cette offre ne peut être combinée avec d'autres offres, sauf autorisation expresse de notre part. Les Services financiers le Choix du Président se réservent le droit d'annuler ou de modifier les modalités de l'offre en tout temps, et de révoquer l'offre ou tout taux

d'intérêt bonifié appliqué aux clients qui ne sont pas en règle, ou à ceux qui manipulent l'offre ou en abusent.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En participant à l'offre, vous consentez à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation de vos données personnelles aux fins de l'administration de l'offre et de l'application du taux d'intérêt bonifié.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique de confidentialité à l'adresse suivante : www.loblaw.ca/fr/privacy-policy.

ACCEPTATION ET DROIT APPLICABLE

En participant à cette offre, vous confirmez que vous avez lu, compris et accepté ces modalités. Tout avis de notre part concernant les présentes modalités est considéré comme fourni le jour où il est publié sur notre site Web ou vous est fourni d'une autre manière. Cette offre est régie par les lois de l'Ontario et les lois canadiennes applicables. Les litiges seront traités par les tribunaux de votre province ou territoire de résidence au Canada.

LANGUE DES MODALITÉS

The parties specifically request that these Terms and all related documents (inclusive of any existing Account agreements) be drawn up and signed in the English language only. Les parties aux présentes exigent que cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant soient rédigés et signés en langue anglaise seulement.